Cau
folio
FRC
9438

M

LA Commune de Beſançon, en formant le projet d'un grenier d'approviſionnement pour cette année, a eu en vue de prévenir les murmures & les troubles, dont le défaut d'abondance, ou le prix exceſſif du blé, pourroit être l'occaſion ou le prétexte.

Elle ne pourroit remplir ce but, ſans le ſecours des perſonnes aiſées, qui ſont invitées de prendre part à la ſouſcription ouverte pour procurer les fonds néceſſaires.

Elle doit déjà à la généroſité de pluſieurs le don de quelques ſommes, outre la quantité de 77 marcs 7 onces d'argent, & 5 onces 3 gros 12 grains d'or, provenant du ſacrifice volontaire de leurs boucles, meubles & bijoux. Elle compte ſur les nouveaux effets d'une bienfaiſance ſi néceſſaire.

Eh ! quelles circonſtances furent jamais plus propres à éveiller la ſenſibilité ? Une foule de cultivateurs privés de la récolte entiere des vignes ſur ce territoire, nombre d'artiſans & de journaliers manquant des reſſources ordinaires de leur travail. Puiſſe l'amour de l'humanité opérer les ſoulagemens que l'on a lieu d'en attendre !

Le patriotiſme & l'intérêt que chacun a, en proportion de ce dont il jouit, au maintien de l'ordre & de la paix, doivent déterminer tous les citoyens aiſés à ſe prêter à l'invitation qui leur eſt faite de fournir, à titre de prêt avec intérêt, rembourſable au moins dans treize mois, toutes les ſommes dont ils pourront ſe paſſer.

On a pris toutes les précautions néceſſaires pour la ſûreté des prêteurs.

L'autoriſation demandée par un arrêt du Conſeil muni de lettres-patentes, a déjà été annoncée par le Miniſtre des Finances; & elle ſera revêtue de la forme de l'enrégiſtrement, & de celles que pourroient exiger les nouvelles loix dont s'occupe l'Aſſemblée nationale.

Au moyen de ces ſûretés, tous les motifs qui pourroient engager les perſonnes riches à garder des ſommes en réſerve, doivent céder à l'intérêt plus preſſant de concourir par des prêts à un approviſionnement, qui peut ſeul calmer les inquiétudes, & aſſurer dans la ville cette tranquillité à laquelle tous les bons citoyens s'empreſſeront de ſacrifier même une partie de leur aiſance.

Ceux qui, dans leurs revenus, ont des blés au-delà de leur conſommation, ſont invités de les verſer dans le grenier public, au prix & aux conditions qui ſeront convenues.

Les meſures à prendre pour l'exécution de cet approviſionnement, exigent que ceux qui ſe propoſent de faire des ſoumiſſions, ſoit pour prêt d'argent, ſoit pour fourniture de blé, les adreſſent au plutôt à quelqu'un de Meſſieurs du Comité des Subſiſtances, qui ſont Meſſieurs Duh'ault, Bouchet, Laurent, Ordinaire, Molle, Pochet, Arbilleur, lieutenant-général du bailliage; Daclin, Millot, Lefaivre, Mugnier, Lombard, Laurent, conſeiller au magiſtrat; Nodier & Rougnon: elles ne doivent être réaliſées qu'après les formalités de l'autoriſation remplies, & ſuivant les beſoins.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

M. Nodier, ſecrétaire, ſignera les reconnoiſſances des ſommes ou des blés fournis, avec deux de Meſſieurs du Comité.

La liſte de Meſſieurs les bienfaiteurs & ſouſcripteurs en prêt d'argent ou fourniture de blé, ſera imprimée chaque quinzaine.

Nous ſommes vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs, les Membres du Comité des Subſiſtances.

Beſançon, 27 *octobre* 1789.

Par Ordonnance:
NODIER, Secrét.